**COMPTE RENDU du CTSD du 29/01/2021**

Au préalable de ce CTSD , la FNEC FP FO fait une déclaration (en pj) et se positionne sur la situation du département en ces termes : « *…. La situation du remplacement et la prise en charge de la difficulté scolaire nécessitent que des mesures immédiates soient prises. La FNEC FP FO revendique 1 RASED complet pour 800 élèves. Avec les documents que vous nous avez transmis sur les postes RASED et Psy EN par circonscription, nous avons calculé qu’il manque 37 maitres E, 122 maitres G et 84 Psy EN pour notre département. Et ce calcul ne prend pas en compte les personnels en arrêt maladie qui ne sont pas remplacés ( ex à Versailles, plus de deux postes de psychologues vacants) .*

*Elle revendique le rétablissement des 170 postes de remplaçants supprimés entre 2009 et 2012. Monsieur le Directeur Académique, pour répondre à ces revendications, il manque environ 400 postes ! Elle dénonce qu’aucun poste de remplaçants, d’enseignants spécialisés ne soit créé alors que les conditions de travail des enseignants dégradées depuis des années, sont aujourd’hui intenables »*

Concernant la grille NODER et l’introduction de l’IPS (Indice de Position sociale )comme référence pour l’administration, la FNEC FNP FO déclare : ….. *« Monsieur le Directeur académique, vous nous avez annoncé abandonner la NODER et privilégier l’examen des situations d’écoles par leur IPS. Si la NODER n’est pas satisfaisante pour notre Fédération, elle reste un indicateur préhensible par tous (collègues, municipalités, parents d’élèves), l’IPS ne reflète pas la réalité notamment pour les écoles maternelles. Il est une variable d’ajustement subjective, entraînant un manque de transparence. »*

Preuve en est lors de CTSD , le DASEN fixe :

* l’IPS < 115 pour l’ouverture de classe de GS à 24
* l’IPS < 110 pour CP/CE1 à 24
* l’IPS < 100 pour l’augmentation de quotité de décharge de direction sur la base de l’Education prioritaire en élémentaire.

En réponse à nos interrogations sur ses choix variables au niveau de l’IPS, le DASEN en reconnaît les limites mais les assume tout en ajoutant qu’il ne réfute pas la NODER mais ajoute que l’IPS est pour l’administration un outil supplémentaire. « Il est important de prendre en compte les critères sociaux pour l’ouverture des classes ».

Les limites de l’IPS : donnée sociale prise à partir de la 6ième avec rétroprojection de cet indice vers les enfants de maternelle et déperdition d’élèves de la maternelle à la 6ième.

Cela n’empêche pas le DASEN d’affirmer que l’IPS n’est pas subjectif, même s’il en reconnait la fragilité au regard de l’éloignement entre la 6ième et la maternelle.

 DASEN : «On est responsable de la mise en œuvre d’une politique gouvernementale. On n’est pas responsable de la politique.   J’ai regardé les coûts en fonction de chaque tranche. Les seuils sont fixés au regard des moyens que nous avons. Effectivement, il y a des incohérences, mais je les assume. »

**Le DASEN convient bien que ce n’est donc pas au regard des besoins réels des écoles mais de l’enveloppe en ETP qui lui est allouée .**

 Quelques autres chiffres  :

Démographie 78 : d’après les prévisions du ministère pour la rentrée prochaine :

-109 élèves en maternelle / - 285 élèves en élémentaire

ULIS : nombre stable : 738 élèves

Répartition des moyens

*Priorités nationales*

* **REP +** : dédoubler les GS

Critère : effectif ≥ 17

28 ouvertures +décharge supplémentaire → 28 + 3,5 =31,5 postes

Dans 14 écoles, les dédoublements n’ont pas eu lieu car les effectifs auraient été de 8 à 9 élèves par classe. 14 ETP ont été réinjectés sur d’autres écoles hors REP+

**DASEN : «  On a mis ce qui rentre dans notre enveloppe » !!!**

* GS à 24 élèves

Critère : IPS < 115

23 ouvertures et 3 non fermetures + décharge supplémentaire→26 + 2,42 = 28,42

Non réalisé sur 4 écoles par manque de locaux.

* GS > 30

10 ouvertures et 1 non fermeture + décharge sup→11 + 0,17 =11,17

* CP/CE1 effectif à 24

Critère : IPS < 110

9 ouvertures + décharge sup → 9 + 0,7 =9,7

* Décharges direction en Education prioritaire

Critère : IPS < 100

4,70 ETP

* Ecole inclusive

1 ETP Bassin Versailles/Plaisir/St Quentin

* UPE2A

1,5 ETP fractionné en 3 demi-postes→ Bailly : Pépinière ; Sartrouville : Turgot ;

 St Germain : Fourqueux

* Conseillers pédagogiques ASH

2 CP →1 : ASH 1 ; 1 ASH 2-3

* ULIS

5 ouvertures

ERPD : transformation des postes vacants PE éducateurs en postes d’AED : 9 fermetures de postes( non pourvus) en 5 postes AED

**Une brigade d’appui** composée d’1 psy EN, de 2 enseignants spécialisés ( 1 aide pédagogique et 1 aide relationnelle) et 1 poste de remplaçant ( qui prend la classe pendant les réunions avec l’enseignant) .Elle se rend 6 à 8 fois dans l’école (pour éteindre le feu !!!) : intervient après la saisine du Pôle élèves ;

*Au-delà des priorités*

Création d’un poste de Directeur référent : circulaire août 2020 (conditions de travail des directeurs) poste à profil→Hors sériedu Actu@lisez sur postes à profil à paraître

Création d’un poste de conseiller de prévention 1ier degré : lettre de mission passera en CHSCT

*Numérique* : 2 postes CPC numérique

*Renforcement accompagnement pédagogique :* 6 CPC → classes dédoublées / GS interviendront en appui dans les « territoires défavorisés » REP et REP+

*Département* : 3 CPD → mathématiques

 → français

 → Langues vivantes

Objectif : atteindre le 100% sur les 24 élèves en GS l’année prochaine.

Balance comptable à l’issue de ce premier CTSD : pour la seconde phase du mois de juin, il reste 34.36 ETP.

Au regard de ce solde et de l’incidence générée sur les personnels lors des opérations de mouvement , la FNEC FP FO demande au DASEN d’acter certaines ouvertures placées lors de CTSD en surveillance plutôt que de la prononcer en juin. Le DASEN entend notre demande et y réfléchit .

**LA FNEC FP FO dépose un vœu ( pj) soumis au vote :**

Résultats :

ABSTENTION : 3 FSU – 1 UNSA

POUR : 3 FNEC FP FO – 1 SGEN CFDT

CONTRE : 0